

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 09 Octobre 2025

**Délibération n° 35
DEL 2025/094**

OBJET :

Art Graulhet - convention de partenariat

Date de convocation : 02 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 09 octobre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5

Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir POSER Nicolas)
M. DURAND Eric (pouvoir BELOU Florence)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme LAVIT Michelle.

Résultat du vote :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 33

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Dans le cadre du projet culturel "Art Graulhet 2025", l'Association EVEIL ARTISTIQUE GRAULHÉTOIS souhaite organiser l'exposition des sculptures originales de l'artiste Alexandre MONTELS, et une exposition d'arts plastiques dans la salle du Forum municipal de la ville.

4 œuvres monumentales originales de l'artiste Alexandre MONTELS seront exposées sur le domaine communal, sur l'espace public, entre le 09 octobre et le 05 décembre 2025 (dates à préciser en fonction des disponibilités des intervenants et des œuvres, au minimum du 25 octobre au 25 novembre 2025), le Forum sera mobilisé du 10 au 17 novembre 2025.

Ainsi, en adéquation avec sa politique de promotion culturelle, il est important que la commune s'associe à l'organisation de cet événement en apportant son appui logistique à l'Association EVEIL ARTISTIQUE GRAULHÉTOIS.

De ce qui précède, les parties ont convenu de définir leurs obligations réciproques dans la conclusion de la convention soumise ce jour en approbation au conseil municipal.

Ainsi,

L'association organisatrice s'engage :

- Ne pas rechercher, en responsabilité la commune pour tout dommage subi par les sculptures lors de l'exposition.
- Convenir avec l'artiste de ne pas rechercher la responsabilité de la commune pour tout dommage subi par les sculptures lors de l'exposition.
- Apposer les logos de LA VILLE sur ses supports de communication imprimés et sur son site internet.
- Assurer la communication de l'exposition monumentale au même titre que l'exposition Art Graulhet 2025.
- Respecter les dates et heures d'installation en fonction des disponibilités des services de LA VILLE.

La ville s'engage à apporter son soutien gratuitement, notamment :

- A guider l'ORGANISATEUR pour accomplir toutes les formalités administratives préalables à l'exposition des œuvres sur le domaine public,
- A transporter, aller et retour, les œuvres monumentales de l'artiste Alexandre MONTELS entre l'atelier de l'artiste rue de l'Artisanat et le lieu d'exposition (emplacements prédéfinis en collaboration avec la commune), et à les installer selon les règles de l'art en prenant toutes les mesures de sécurité requises.
- A transporter, aller et retour, les matériels techniques loués par l'association auprès de prestataires.
- A mettre à disposition la salle du Forum le temps de la manifestation Arts Graulhet.
- A mettre à disposition le personnel utile à l'installation de l'exposition et à la sécurité au Forum.
- A mettre à disposition les matériels utiles à l'installation de l'exposition au Forum.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le projet de convention ci-annexé.
- DE DONNER pouvoir au Maire pour signer ladite convention et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Michelle LAVIT**



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Michelle Lavit, the secretary of the meeting.

Déposée en Préfecture le : **20 OCT. 2025**

Publiée le : **20 OCT. 2025**